

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**15 DECEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la Région  
Île-de-France pour le  
soutien à l'investissement  
culturel**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 décembre 2022  
par voie d'affichages

~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,  
Par dérogation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====  
L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8  
décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de  
la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur  
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur  
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur  
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur  
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,  
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-  
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame  
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20221215-22-G-181-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**OBJET** : SOLLICITATION DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT CULTUREL

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Germain-en-Laye prévoit chaque année un budget d'investissement pour les bâtiments culturels, pour des travaux et pour l'acquisition des équipements nécessaires à l'activité des établissements.

En 2023 des travaux et des achats d'équipements sont prévus pour la Médiathèque, le Théâtre Alexandre Dumas, la salle Jacques Tati, le musée Ducastel-Véra et notamment pour l'Espace Véra.

La Région Île-de-France peut apporter un soutien financier à la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour ces travaux et ces acquisitions dans le cadre du dispositif « Investissement culturel – Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements », qui cofinance les projets suivants :

- La construction et la restructuration des équipements culturels
- Le mobilier lié à l'accueil du public
- Le matériel numérique et scénographique

Le taux d'intervention régional est de 30% maximum des dépenses éligibles avec un plafond de dépense de 6,5 M€ pour les travaux et de 40% pour les acquisitions de matériel numérique et scénographique.

Pour les travaux, les dépenses éligibles correspondent aux coûts des travaux et aux honoraires de maîtrise d'œuvre dans la limite de 15% du coût HT des travaux.

Pour les projets d'équipement, les dépenses éligibles correspondent aux montants des devis des acquisitions envisagées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la Région Île-de-France pour des travaux et des acquisitions d'équipements pour les bâtiments culturels dans le cadre du dispositif « Investissement culturel – Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements » et auprès de tout autre organisme et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions au taux maximal auprès de la Région Île-de-France pour des travaux et des acquisitions d'équipements pour les bâtiments culturels dans le cadre du dispositif « Investissement culturel – Aide aux travaux et à l'acquisition d'équipements » et auprès de tout autre organisme et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye